

Afrique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1965)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

disparu. Il apprit qu'ils se trouvaient auprès de la communauté turque, et les dirigeants de celle-ci acceptèrent bientôt de les libérer et de les confier au CICR. La libération eut effectivement lieu peu après, en présence d'un officier de police de l'ONU. Le délégué conduisit alors les deux jeunes gens en secteur grec où leurs parents les attendaient.

En automne, la situation dans l'île ne nécessitant plus la présence permanente du CICR, celui-ci décida de retirer sa délégation à la fin de novembre.

En 1965, la délégation eut à sa tête successivement M. Jacques Ruff et M. Max Stalder. Depuis lors, les interventions encore nécessaires à Chypre se font directement du siège du CICR à Genève.

3. AFRIQUE

Congo

L'activité du CICR au Congo a consisté principalement en des visites de prisons où étaient incarcérées des personnes arrêtées pour avoir pris part à la rébellion. Ainsi, son délégué à Léopoldville s'est rendu au début de l'année dans les prisons de Ndolo, Makala et Luzumu, près de la capitale, où il a distribué des secours aux détenus, en particulier des couvertures. Par la suite, la délégation du CICR a fait une nouvelle visite à la prison de Ndolo, où, en plus de soldats et de civils ayant participé à la rébellion, se trouvait un groupe d'Angolais. Elle a organisé, en faveur de ces derniers, des distributions hebdomadaires de vivres, en collaboration avec la Croix-Rouge du Congo. Elle est également intervenue auprès des autorités pour améliorer les conditions générales de détention.

En outre, le CICR s'est acquitté de missions analogues à la prison centrale de Stanleyville, où se trouvaient 747 détenus, la plupart politiques, puis à celle de Paulis (133 détenus).

Signalons aussi l'intervention du CICR, faite à la demande de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, en faveur d'un correspondant de presse soviétique arrêté par les autorités congolaises à Léopoldville. La délégation

du CICR l'a visité et lui a procuré les soins d'un médecin, avant sa sortie de prison et son départ du Congo.

Le CICR décida de fermer, à la fin de décembre, sa délégation à Léopoldville, qui était demeurée en activité depuis le début des troubles au Congo, dans l'été 1960. Il maintient néanmoins, par l'intermédiaire de ses représentants itinérants en Afrique, de fréquents contacts avec le gouvernement congolais.

Rhodésie du Sud

Aux mois de mai et juin, le CICR accomplit en Rhodésie du Sud, une série de visites de lieux de détention et d'internement où se trouvaient des personnes arrêtées pour des motifs politiques. Après avoir pris contact, à Salisbury, avec la Croix-Rouge locale et avoir rencontré diverses personnalités, en particulier le ministre de la Justice, le délégué du CICR s'est rendu à la prison de Marandellas, puis à la prison de femmes de Gatooma, où étaient internées 157 femmes considérées comme prisonnières politiques et subissant des peines d'un ou deux ans. Elles avaient été transférées du centre de Marandellas, devenu trop exigü après la déclaration de l'état d'urgence, à celui de Gatooma. Le délégué du CICR s'est entretenu sans témoin avec plusieurs d'entre elles. Il visita également deux prisons à Gwelo.

Les autres lieux visités furent les centres de restriction des personnes assignées à résidence, soit celui de Wha Wha (70 personnes) et celui de Gonakudzingwa (500 personnes). Le délégué du CICR s'est préoccupé du sort des familles de ces personnes privées de liberté et s'est entretenu de ce problème avec des représentants du gouvernement.

Burundi

Au cours d'une mission accomplie en février et mars et destinée à réunir, à l'intention du Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés, des informations sur le sort des réfugiés congolais séjournant au royaume du Burundi, le délégué du CICR en Afrique centrale (M. G. C. Senn) a visité la prison centrale de Mbimpa, à Bujumbura, où se trouvaient un certain nombre de détenus politiques. Le délégué retourna au Burundi et multiplia ses visites

de prisons à la suite du putsch manqué du 18 octobre. Il se rendit à plusieurs reprises à la prison de Muramwya, dans la région où les troubles s'étaient produits. Plus de 800 détenus politiques y étaient incarcérés, dans des conditions difficiles en raison du surpeuplement et du danger d'épidémie. Le représentant du CICR intervint pour faire évacuer les prisonniers malades et leur procura des médicaments. Il retourna ensuite à la prison de Mpimba, à Bujumbura, où se trouvaient 265 politiques sur 1385 détenus, puis dans d'autres lieux de détention, comme la prison de Gitega, où il s'occupa du sort de 85 politiques. Lors de chaque visite, il accomplit des démarches pour améliorer le régime de la détention.

Ouganda

A la requête du Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés, le CICR autorisa son délégué en Afrique centrale (M. G. C. Senn) à se rendre en Ouganda, pour y examiner la situation des réfugiés congolais et étudier la possibilité de les rapatrier. Comme les gouvernements de Kampala et de Léopoldville étaient sans relations diplomatiques, le CICR remplit entre eux ses fonctions d'intermédiaire neutre et leur aida à conclure un accord sur le rapatriement des réfugiés.

Guinée portugaise

A la suite de troubles qui s'étaient produits en Guinée portugaise, le délégué général du CICR en Afrique (M. G. Hoffmann) fut autorisé à se rendre dans ce territoire, où il séjourna du 24 août au 1^{er} septembre. Il y visita un certain nombre de détenus politiques et de prisonniers militaires.

Missions générales

Dans l'ensemble du continent africain, le CICR s'est efforcé d'intensifier ses relations avec les gouvernements, avec les institutions de la Croix-Rouge, ainsi qu'avec la presse et la radio. Pour cela, son délégué général en Afrique (M. G. Hoffmann), a poursuivi sa mission de contacts et d'information.

Dans le courant de l'année 1965, il a visité les pays suivants : Sénégal, Gambie, Mali, Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Ghana, Togo, Niger, Dahomey, Tchad, Nigéria, Cameroun, République centre-africaine, Guinée équatoriale (espagnole) et Gabon. Il eut de nombreux entretiens avec des représentants des gouvernements et avec les dirigeants des Croix-Rouges nationales. L'une de ses principales préoccupations fut d'attirer l'attention de ses interlocuteurs sur l'importance des Conventions de Genève et sur la nécessité de les diffuser parmi les forces armées et la population civile.

De son côté, le chef du Service du personnel sanitaire du CICR, M^{lle} Anny Pfirter, accomplit, de février à mai, une mission spéciale de prospection qui lui fournit l'occasion de visiter les pays suivants : Ghana, Togo, Dahomey, Nigéria, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Libéria, Sierra Leone, Sénégal, Guinée, Gambie et Mali. Dans quatre de ces pays, elle voyagea en compagnie de M^{lle} Y. Hentsch, directrice du Bureau des infirmières de la Ligue.

Fort bien accueillie partout, la représentante du CICR étudia avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge les possibilités d'organiser des Services sanitaires volontaires dans chacun de ces pays. Elle visita de nombreux établissements exerçant leur activité sous le signe de la croix rouge : hôpitaux, dispensaires, écoles d'infirmières, crèches, orphelinats, centres de protection maternelle et infantile. Elle assista de même à des démonstrations de premiers secours et à des réunions de juniors de la Croix-Rouge. Lors de ses entrevues avec les dirigeants des Sociétés nationales et avec les autorités officielles, elle constata que la préparation du personnel sanitaire constitue l'un des problèmes majeurs se posant aux nouveaux Etats africains.

En outre, le CICR se fit représenter par M^{lle} Pfirter, M. Hoffmann et M. Laurent Marti, assistant du directeur exécutif, au séminaire organisé par la Ligue à Abidjan (Côte-d'Ivoire) à l'intention des Sociétés de Croix-Rouge de l'Afrique occidentale. Ils ont exposé aux participants le rôle du CICR en cas de conflit et ont insisté sur la nécessité de connaître et d'appliquer les dispositions des Conventions de Genève.